

REQUISITION

A FIN D'EMPRISONNEMENT

TRIBUNAL DE POLICE DE RUHENGARI.-

Reg. du M.P. No

Reg. du rôle. No 488 /Nev.

L'officier du Ministère Public près le Tribunal de Police de Ruhengeri

En vertu de l'article 82 de l'ordonnance-loi du 30 août 1924 et des articles 143 et 146 du décret du 11 juillet 1923;

Requiert Monsieur le Gardien de la prison à Ruhengeri

de recevoir et emprisonner le nommé BIRUSHYA, fils de Ruberankiko et de Nyi-rabanzi, colline Tero, chefferie Mulera, territoire de Ruhengeri, travailleur contracté au service de Monsieur Vanpee. condamné par jugement du Tribunal de Police de Ruhengeri

en date du 19 juin 1954 19 .devenu irrévocable le

à 15 jours SPP, 50 Fr Am. ou 16 jrs SPS, 21 Fr FJ. ou 3 jrs CPC. 19
du chef d 'abandon de travail

Ruhengeri , le 19 juin 1954

Date d'arrestation : le 19/6/54

~~XIX~~
L'Officier du Ministère Public 9273

Ruhengeri



9273